



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 41 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2005*

Additif*

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	2
VII. Débat général	3
H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement	3
7. Administration publique et développement	3
IX. Questions d'organisation	4
A. Reprise de la session de fond	4

* Le présent rapport est une version préliminaire de la section du rapport du Conseil économique et social sur la reprise de la session de fond de 2005. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément n° 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/3/Rev.1)*.

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de la session de fond de 2005 seront publiées sous la cote E/2005/INF/2/Add.2. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive en tant que *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2005 (E/2005/99)*.



Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

En 2005, à la reprise de sa session de fond, le Conseil économique et social a adopté un projet de décision sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale. La décision pertinente est résumée ci-après.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (point 1)

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Par sa **décision 2005/314**, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer, à sa soixantième session, sur la question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en portant de 69 à 70 le nombre d'États membres du Comité exécutif.

Chapitre VII

Débat général

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

7. Administration publique et développement

1. Le Conseil a repris son examen de la question subsidiaire 13 g), « Administration publique et développement », à sa 41^e séance le 21 octobre 2005. Un résumé du débat figure dans le compte rendu analytique pertinent (E/2005/SR.41).

Mesures prises par le Conseil

2. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/55.

Administration publique et développement

3. À sa 41^e séance, le 21 octobre, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa cinquième session » (E/2005/L.51), présenté par le Président du Conseil à l'issue de consultations officielles.

4. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2005/L.51. Voir résolution 2005/55 du Conseil.

Chapitre IX

Questions d'organisation

A. Reprise de la session de fond

1. Le Conseil a repris sa session de fond de 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 21 octobre 2005. Un résumé des débats figure dans le compte rendu analytique pertinent (E/2005/SR.41).

Élection d'un vice-président

2. À sa 41^e séance, le 21 octobre 2005, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil, intitulé « Remplacement du Président ou du Vice-Président », le Conseil a été informé que Jaime Moncayo (Équateur) était rentré dans son pays et il a élu par acclamation Diego Cordovez (Équateur) comme Vice-Président.

Mesures prises par le Conseil

3. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, « Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation », le Conseil a adopté les décisions 2005/313 et 314.

Thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2006

4. À sa 41^e séance, le 21 octobre 2005, le Conseil économique et social a décidé que le thème de son débat de haut niveau serait le suivant :

« Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable ».

Voir décision 2005/313 du Conseil.

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

5. À sa 41^e séance, le 21 octobre 2005, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2005/L.50).

6. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2005/314 du Conseil.